

CAP PETITE ENFANCE

PUBLIC CONCERNE :

- Jeunes et adultes ayant un niveau troisième ou les titulaires d'un diplôme (CAP/CAPA - BEP/BEPA - BAC...).

METIER VISE : Le titulaire du C.A.P *Petite enfance* est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation.

Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Le titulaire du C.A.P. *petite enfance* peut exercer sa profession :

- en milieu familial :

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) sous réserve d'être agréé
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile)
- en structures collectives :

- en école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

- en crèche collective

- en halte garderie

- en garderie périscolaire

- en centre de loisirs sans hébergement

- en centre de vacances collectif d'enfants

- et tout établissement d'accueil des jeunes enfants

VALIDATION : Diplôme agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Un minimum de deux examens anticipés par an ainsi que des contrôles hebdomadaires sont prévus dans le déroulement de la scolarité afin de permettre une mise en condition et préparation intensive des candidats.

STAGES : 12 semaines de stage en entreprise obligatoires.

DUREE : 2 ans ou 1 an suivant le niveau scolaire.

COÛT DE LA FORMATION : * 3000 € par an.

MATERIEL : ** 1 blouse blanche et chaussures + 50€. (La 1^{ère} année uniquement)

* pour un candidat scolaire

** non compris dans le coût de la formation